

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 20 novembre 2018, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M^{me} GRENIER - M. MEUNIER - M. POTIGNAT (Adjoints) et M. QUAIRE (Conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M^{me} JAYAT – M^{me} FINAT – M^{me} GUILLET – M. BACOT – M^{elle} ARNOUX – M. BLANCHET – M. MAIRAL - M. JOURDAIN – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Absents : M^{me} HORIOT, M. CHAPELLE - M^{me} SABATIER - M^{me} BRADEL
M^{elle} ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du 01 octobre 2018 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ AIDE RELATIVE AU RAVALEMENT DE FACADE OCTROYE PAR VICHY COMMUNAUTE

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau dispositif d'aide au ravalement de façades consistant à apporter aux propriétaires :

- Pour les bâtiments situés dans les centralités définies par les communes dans le cadre de la valorisation des cœurs de ville et cœurs de bourg.
- ✓ une subvention de 20% sur un montant de travaux subventionnables plafonné à 10 000 € TTC par bâtiment.

Le principe de financement à parité de cette subvention demeure inchangé. Ainsi, cette aide continuera à être versée à parts égales par l'EPCI (10%) et par la commune (10%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

2/ MONTANT DES TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal les montants suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la location des salles communales à la suite de divers travaux d'aménagement comme l'installation de la climatisation à la salle des fêtes :

	<i>(-de 3 h d'utilisation)</i>	<i>(la journée)</i>
<u>SALLE DES FETES</u> (caution 500 €)	80,00 €	250,00 €
Option écran (caution 500 €)		50,00 €
Option vidéo-projecteur (caution 500 €)		
capacité : 300 personnes pour repas		
capacité (debout) : 400 personnes		
<u>MILLE-CLUBS</u> (caution 300€)	50,00 €	100,00 €
capacité (assis) : 65 pers. pour repas		

80 pers. pour réunion
pour vin d'honneur (debout) -> 100 pers

SALLE DE CREPIN (caution 150 €) / 50,00 €
pour réunion et repas : 35 personnes
pour vin d'honneur : 50 personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

3/ INDEMNITE DU TRESORIER/ DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités du trésorier à 80%, soit 524€.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.
9 votes pour fixer cette indemnité à 80%.
2 votes, M^{me} GRINCOURT et M. JOURDAIN pour fixer cette indemnité à 0€
6 abstentions

4/ COMPAGNIE DES MARCHEPIEDS/ SUBVENTIONNEMENT

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention de 300€ à l'Association La Compagnie Les Marchepieds qui s'inscrivait dans le cadre de la convention d'accueil en résidence conclu entre ladite association et la Mairie le 06 octobre 2018.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition.

5/ACQUISITION DE PARCELLE

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AR N°669 de 21m² figurant au compte des consorts GAY Joëlle et DE ROSA Renaud, situé 14 rue des Vergers à Creuzier-le-Vieux pour une valeur de 3€/m², soit 63€.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur CROUZIER, 1^o adjoint, à signer l'acte notarié.

6/ INSTAURATION DE LA PERIODE D'ASTREINTE DE VERGLAS ET/OU DENEIGEMENT

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal la mise en place d'une période d'astreinte pour le personnel technique du 03 décembre 2018 au 24 février 2019 minuit afin d'assurer le nettoyage de la voirie en cas de chute de neige ou de verglas. Ceux-ci seront rémunérés conformément au décret N°2005-542 du 19 mai 2005, soit 149.48€ par semaine d'astreinte.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition.

7/ COMMISSION ELECTIONS

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de nommer les membres de la Commission relative aux élections, tel qu'il est prévu par l'application du Répertoire Electoral Unique par la loi N°2016-1048 du 1^o août 2016. Celle-ci prévoit que ladite Commission sera composée de 3 membres du groupe majoritaire et de 2 membres de l'opposition.
Madame BOUILLON, Monsieur CROUZIER et Monsieur POTIGNAT ont été désignés parmi les élus du groupe majoritaire, Madame GRINCOURT et Monsieur JOURDAIN parmi l'opposition.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19h45